



## BULLETIN D'INSCRIPTION

A imprimer et à retourner  
dûment complété (2 pages) à :

*RANDO QUAD des Hautes Vosges*

27, rue de Grammont

88160 RAMONCHAMP

Tél/fax : 03 29 25 28 76

DATE DE LA RANDONNÉE \_\_\_\_\_

Mme  Melle  M.

Nom :	Prénom :
Adresse :	Code Postal : [ ][ ][ ][ ][ ][ ]
Ville :	
Tél. :	Email :
N° de permis :	Tél. (en cas d'urgence) :
Quad (marque modèle):	Immatriculation :

- Je choisis la formule 1 journée
- Pilote 70 €
- Passager 25 €

3 h de randonnée le matin  
Repas de midi à l'auberge  
(inclus dans le prix, avec les boissons)  
3 h de randonnée l'après-midi

- Je choisis la formule 2 jours
- Pilote 175 €
- Passager 85 €

du Samedi 9h au Dimanche 14h  
après le repas de midi

- Je choisis la formule 2 jours avec  
arrivée le vendredi après-midi
- Pilote 225 €
- Passager 115 €

Idem avec arrivée le Vendredi après-midi

### Le tarif inclut :

La pension complète à l'auberge et  
l'encadrement des randonnées.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

**Article 1 :** « Rando Quad » est l'entité organisatrice de l'évènement.

**Article 2 :** L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile.

**Article 3 :** Malgré son caractère sportif, la randonnée ne peut en aucun cas être considérée comme une compétition. Elle n'est à aucun moment soumise à un chronométrage.

**Article 4 :** Cette randonnée est ouverte à tous quads homologués, réglementairement immatriculés et assurés. Ces véhicules doivent être en bon état de fonctionnement et répondre aux normes de sécurité et du code de la route en vigueur.

**Article 5 :** Cette randonnée est ouverte aux conducteurs légalement majeurs et disposant d'un permis.

**Article 6 :** La carte grise, le permis de conduire et l'attestation d'assurance sont obligatoires et doivent être présentés avant le départ.

**Article 7 :** L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout véhicule qu'il jugerait inadapté, en mauvais état, de construction douteuse ou trop bruyant.

**Article 8 :** Les participants s'engagent à payer leur essence, les consommations, tout extra qu'ils seraient à même de dépenser en dehors des prestations couvertes par les frais de participations.

**Article 9 :** Les participants s'engagent à ne commettre aucune déprédation, de quelque nature que ce soit, dans les établissements, les installations mise à leur disposition, ainsi que sur les terres cultivées et les terrains traversés et s'engagent à ne pas utiliser ces chemins à des fins personnels ou professionnels...le hors piste est interdit.

**Article 10 :** La transgression d'un des articles du présent règlement peut motiver une exclusion, l'organisateur se réservant le droit d'exclure de la randonnée quiconque porterait atteinte au bon fonctionnement de celle-ci ou serait jugé dangereux pour les autres participants ou les autres usagers des chemins empruntés.

**Article 11 :** L'exclusion implique instantanément l'interdiction de poursuivre la randonnée et le dégageant totale de la responsabilité de l'organisateur.

**Article 12 :** En cas d'exclusion, la réservation ne sera pas remboursée et les frais engagés par l'organisateur pour le dit participant resteront dus.

**Article 13 :** L'organisateur se réserve le droit d'annuler une randonnée pour quelque motif que ce soit. Dans ce cas, les participants auront droit, à l'exclusion de tout dommage intérêt, au remboursement intégral des sommes versées.

**Article 14 :** Tout départ manqué, randonnée interrompue ou abrégée du fait du participant, d'un incident ou d'un accident ne donnera lieu à aucun remboursement et n'entraîne en aucune façon la responsabilité de l'organisateur. Les participants partent conscients des risques auxquels ils peuvent être exposés.

**Article 15 :** En cas d'annulation d'un participant, les frais de réservation pourront être remboursés selon le calendrier suivant :

- ◆ Plus de 15 jours avant le départ, la totalité de réservation.
- ◆ Moins de 15 jours avant le départ, la réservation sera intégralement conservée par l'organisateur.

**Article 16 :** L'organisateur se dégage de toute responsabilité tant en ce qui concerne les accidents corporels que les éventuels dégâts occasionnés aux machines ou causés à un tiers, l'assurance individuelles du participant couvrant ce risque.

**Article 17 :** L'attention sera attirée sur le bon comportement à montrer face aux autres usagers des chemins, ainsi que sur l'environnement que chacun prendra soin de respecter.

Je joins un chèque de .....€ à l'ordre de « sàrl du Grammont », pour réservation.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de Rando Quad figurant sur ce bulletin de réservation, et m'engage à les respecter.

Fait à :

Le :

Signature :

Imprimer ce formulaire  
sur une seule feuille  
recto-verso contribue  
à préserver  
l'environnement